

1. Créer un espace public numérique

1. Contexte et description

Les technologies de l'information (TIC) sont désormais incontournables, tant dans nos vies privées que professionnelles, pour communiquer, informer, proposer des services... Mais alors que les TIC accroissent chaque jour leur présence dans la société, la diffusion de cette innovation n'est pas uniforme dans la population et ne bénéficie par conséquent qu'à une partie seulement des citoyens. Notre société subit donc une fracture qui sépare les bénéficiaires des technologies de l'information de ceux qui demeurent privés des contenus et services que ces technologies peuvent rendre.

Cette fracture ou fossé numérique connaît un double mouvement. D'une part, elle a tendance à se réduire au rythme des nouveaux utilisateurs qui adoptent chaque jour ces nouveaux outils. Mais d'autre part, elle a tendance à s'approfondir dans la mesure où tant le développement des nouveaux services et contenus que l'extension des utilisateurs isolent un peu plus chaque jour les citoyens qui n'ont pas accès à ces contenus et services.

C'est la raison pour laquelle les Espaces publics numériques ont été créés : un EPN est une structure de proximité ouverte à tous, équipée de matériel informatique et connectée à internet. Un EPN offre de l'accès, de l'accompagnement et de l'apprentissage à l'informatique, à internet et à la culture numérique adaptés aux besoins de son public.

2. Publics cibles

Les EPN sont ouverts à tous. Ils s'adressent plus particulièrement aux personnes qui n'ont pas accès aux technologies de l'information, que ce soit par manque de ressources matérielles, d'informations ou de formation.

3. Parties prenantes

Les EPN peuvent être créés à l'initiative des communes, provinces, CPAS, organismes paracommunaux (ADL, bibliothèques...) ou encore d'une association.

Ils sont gérés par des salariés et/ou des bénévoles. Les formations sont dispensées directement par ceux-ci ou par des partenaires.

En Wallonie, les EPN peuvent bénéficier d'un label délivré par le Centre de Ressources des EPN de Wallonie et la Région wallonne. Ils doivent notamment pour ce faire être reconnus ou soutenus par une commune ou une province et souscrire à divers engagements dont un nombre minimal d'heures d'ouverture et la signature d'une charte. La labellisation donne accès à un ensemble de services et de prestations gratuites.

4. Mise en œuvre

- Définir le projet : porteur du projet, encadrement, nombre d'heures d'ouverture, type d'accueil, contenu des formations, matériel nécessaire, budget nécessaire, déterminer le caractère gratuit ou accessible de l'EPN, indicateurs d'évaluation.
- Trouver les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'EPN et introduire les demandes (aides à l'emploi pour les éventuels engagements, participation aux appels à projets wallons, de la Fondation Roi Baudouin...).
- Trouver un ou plusieurs locaux pour y organiser l'EPN : certains EPN sont « fixes », c'est-à-dire situés dans un local, généralement avec du matériel informatique constitué de postes fixes ; d'autres EPN sont « mobiles », c'est-à-dire qu'ils se déplacent au sein de plusieurs locaux (par ex. les maisons de village), ce qui nécessite plutôt du matériel portable. Attention, il faudra installer une connexion internet dans chaque local.
- Engager l(es) animateur(s), trouver des bénévoles qualifiés, acheter le matériel nécessaire (matériel informatique, tables, chaises, armoires...).
- Assurer une promotion claire et à large échelle de l'EPN.



5. Conditions de réussite

- Avoir des animateurs disponibles, à l'écoute, avec des capacités pédagogiques adaptables aux divers publics rencontrés et la volonté de se maintenir informés des évolutions en matière de nouvelles technologies.
- Assurer une ouverture suffisante de l'EPN, un accueil convivial.
- Maintenir l'équipement (ordinateur, logiciels...) en bon état de fonctionnement et l'adapter en fonction de l'évolution des besoins.
- Faire évoluer l'offre de formation en fonction des attentes et des besoins des bénéficiaires.
- Développer des partenariats avec d'autres organismes locaux (commune, CPAS, associations...) afin de faire bénéficier leur public des services offerts par l'EPN, d'organiser des formations et de créer des projets adaptés aux besoins locaux.

6. Pratiques exemplatives

De nombreux opérateurs développent des EPN. Plus de 150 EPN sont actuellement labellisés. Les EPN représentent par ailleurs une opportunité de développer des projets spécifiques.

Se renseigner sur www.epndewallonie.be ou auprès de eric.blanchart@technofuturtic.be

Le PCS de **Braine-le-Comte** organise au sein de son EPN des formations (permis de conduire...), des ateliers d'estime de soi, un atelier de création de blog et assure également la rédaction et la mise en page du journal communal en collaboration avec les usagers. La mutualisation de l'EPN au profit d'autres PCS est en cours.

Le PCS de **Pepinster** a installé son EPN dans un local intégré à un « espace jeunes », à proximité de l'administration communale, de la bibliothèque et d'une maison de repos et de soin et l'accompagne d'un service de soutien aux devoirs. Une partie du matériel est composée d'ordinateurs portables et donnent la possibilité de démultiplier les accès du public en fonction des besoins propres à chacun. Ce fonctionnement permet la rencontre entre des enfants, des adolescents et des personnes âgées. D'autres échanges de compétences sont organisés (initiation aux nouvelles technologies des aînés par les plus jeunes, projets intergénérationnels, formations...). L'EPN est également mis à disposition de partenaires conventionnés avec le PCS.

Le PCS de **Jemeppe-sur-Sambre** a développé un EPN mobile et le PCS de **Couvain** travaille en partenariat avec Inforjeunes.

